



Les délais de procédure sont prescrits à peine de caducité ou d'irrecevabilité

Modélisation des conclusions:
- exposé des faits et procédure
- énoncé des chefs de jugement critiqués
- discussion des prétentions et moyens
- dispositif récapitulant les prétentions

> distinction des moyens nouvellement présentés
> liste des pièces

Le conseiller de la mise en état interroge les conseils des parties pour savoir si de nouvelles conclusions doivent être envisagées.
Art 912 al2 CPC

